

Hughes Hubbard & Reed LLP
Maître Sébastien Bonnard
Managing Partner
4 Rue Cambacérés
75008 Paris
France

Son Excellence António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York
NY 10017
États-Unis

Paris, le 4 mars 2024

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de Managing Partner du bureau parisien du cabinet d'avocats international Hughes Hubbard & Reed LLP.

Le cabinet Hughes Hubbard & Reed Paris est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale incluant le respect des objectifs fixés par les normes internationales pour la construction d'un avenir durable.

A ce titre, notre équipe soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits humains, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par la présente, je tiens à vous exprimer le vœu de notre gouvernance de pleinement intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre cabinet dont l'équipe d'avocates et d'avocats est réputée pour son accompagnement des entreprises en matière de compliance à l'égard de ces objectifs (lutte contre la corruption, Lutte contre le blanchiment, devoir de vigilance, droits humains, application du régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme).

Dans ce cadre, je déclare, en ma qualité de Managing Partner, que nous nous engageons dans des projets qui contribuent à faire progresser les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Hugues Hubbard & Reed Paris fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre cabinet dans la mise en œuvre des Dix principes.

Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

J'ai bien noté que cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant ou la plus haute dirigeante du cabinet exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Je vous remercie d'accepter notre candidature aux fins d'adhésion ainsi que pour l'attention que vous porterez à la présente.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.



Maître Sébastien Bonnard
Managing Partner